



## Préavis de 3mois de mon appart

Par **NIAUX**, le **07/01/2012 à 14:04**

Bonjour,

J'ai emménagé dans un appartement début août 2011 qui se situait dans un ancien corps de ferme jusqu'au début de l'automne tout allait bien. Au fur et à mesure des jours j'ai pu constater que l'appartement est très très humide des moisissures apparaissent sur les murs de ma chambre en particulier (photos preuve).

Les murs de ma chambre ainsi que la porte d'entrée ruissellent et ce n'est pas faute d'avoir mis des récupérateurs d'humidité 1 dans chaque pièce je vide l'eau presque tous les deux jours.

Ayant des soucis de santé d'allergies et d'asthme plus en particulier. Je suis malade en continu depuis mi-octobre, je voudrais quitter cet appartement au plus vite.

Le propriétaire connaît très bien l'état de son appartement!!!!

J'aurais voulu savoir si il était possible de quitter cet appartement sans faire mes 3 mois de préavis?

Cordialement.

Par **vanceslas**, le **07/01/2012 à 14:15**

Bonjour peut-être avec un certificat médical et un constat de huissier pour l'humidité vous permettez de ne faire qu'un mois de préavis mais ce n'est pas gagné bon week-end

Par **cocotte1003**, le **07/01/2012 à 19:21**

Bonjour, veuillez à bien aérer le logement. Enlever les traces de moisissures qui sont des

champignons avec du vinaigre blanc et renouveler le nettoyage au but de 8 jours. penser à bien rendre l'appartement dans l'état ou vous l'avez trouvé, si lors de l'état des lieux de sortie, le bailleur note des traces noires sur les murs (non notées dans celui d'entrée), vous risquez d'avoir un retenue, pour remise en état, sur votre dépôt de garantie. Envoyez votre LRAR pour donner congé et durant vos tris mois de préavis faites le maximum pour que le bailleur puisse faire visiter le logement et informez le que vous etes prette à partir dès qu'il aura trouver un locataire, cordialement